

# l'inter

Mensuel d'information des diplômés de l'Université de Montréal / Janvier 1971, Volume 12, No 4





# l'interligne

## Pénurie de diplômés au Québec

L'Inter publie en pages 15, 16, 17 et 18, sous forme de tableaux (parfois même incomplets) une sorte de bilan provisoire et sans doute un peu superficiel de la chose.

Et d'enchaîner avec les statistiques 1969-70 des inscriptions dans les universités et collèges du Canada qui nous prouvent hors de tout doute qu'elle n'est pas finie notre « révolution tranquille » et qu'il nous reste un gros effort à fournir pour la mener à bien ne serait-ce que parce qu'il nous manque proportionnellement à l'Ontario quelque 16,109 étudiants dans nos universités québécoises.

## Election

Conformément au règlement général, le mandat de six membres du Conseil d'administration se terminera le 31 mai prochain alors que celui des six autres ne se terminera que le 31 mai 1972. C'est ce qui explique que la moitié du Conseil ira en élection cette année. On trouvera un bulletin de candidature en page 5 et la procédure d'élection en page 14.

## Règlement général

Quand nous parlons de « règlement général » il ne s'agit pas d'un règlement de compte mais bien du règlement général de l'Association que l'Inter re-publie dans ce numéro pour répondre à la demande et refaire ses provisions alors que le numéro de Mars 70 dans lequel il l'avait publié une première fois est sur le point d'être épuisé. (Page 11 et suivantes)

## L'université de J. K. Galbraith

En pages 9 et 10 on trouvera quelques extraits de « Le nouvel état industriel » et de « L'ère de l'opulence » de John Kenneth Galbraith, un Canadien qui a choisi les Etats-Unis — ça lui a réussi — extraits dans lesquels il disserte de l'université ... C'est une opinion .... pour ceux qui n'en ont pas ...

## Financement

Enfin en page 4, il est question du Comité de financement et de ses structures tel que l'indique l'organigramme de la page 6 ... qui est juste

en face d'une invitation que vous ne pouvez ignorer ... celle de contribuer au financement de votre association.

# DORMEZ AVEC UNE AMIE CE SOIR...



Une Contac-C, la capsule antirhume  
qui soulage les malaises dûs au rhume





## Quels diplômés?

Le présent numéro de l'Inter vous apporte quelques statistiques sur le nombre de diplômés québécois ou canadiens. La communauté québécoise, particulièrement le secteur de langue française a fourni au cours des dernières décennies un effort financier considérablement accru pour développer ses institutions d'enseignement. A l'Université de Montréal nous avons produit au cours des derniers 8 ans plus de diplômés qu'au cours de toutes les années antérieures.

## Terre promise

De tous côtés, l'on a annoncé la terre promise aux futurs diplômés et aux bienveillants payeurs de taxes. Pourtant aujourd'hui, on entend l'expression « chômeurs instruits » trop souvent pour que le titre de diplômés nous semble aussi mélodieux. Les fleurs sont passées, les fruits ne sont pas là! La récolte de « pourquoi » et de « comment » n'en est que plus abondante.

Il faut pourtant se garder d'une réaction simpliste et toujours négative. Les spécialistes savent que l'enseignement supérieur et les diplômés qu'il fournit à la société sont une condition nécessaire du progrès et du développement. A tel point que l'on peut caractériser le palier qu'a atteint une civilisation par son pourcentage d'universitaires. Ainsi peut-on parler de civilisations au palier de 2%, de 4%, de 10%... Au Québec, nous n'avons pas atteint un inexistant point de saturation; il faut continuer à produire toujours plus d'universitaires: c'est un pré-requis à notre progrès.

## Nécessaire mais non suffisante

Si l'on puise dans la culture que nous a laissée la pratique de la géo-

métrie, des expressions familières sont surface: il y a des conditions nécessaires, des conditions suffisantes, des conditions nécessaires et suffisantes. Il arrive ici que le nombre de diplômés est une condition nécessaire mais non suffisante. Notre effort dans le domaine de l'enseignement n'a pas toujours été orienté adéquatement et n'a pas été accompagné des efforts requis dans d'autres domaines.

Une étude exhaustive de tous les facteurs de développement dépasserait le cadre de cet article. Toutefois, il y a des facteurs qui nous touchent plus particulièrement en tant que diplômés: la ventilation des diplômés selon la discipline. En effet, il doit exister à tel ou tel palier de développement un certain rapport entre le nombre de diplômés de diverses professions. Pour 100 ingénieurs, combien faut-il de comptables, de chimistes, d'avocats, etc...? C'est l'éternelle histoire de la chaîne qui comporte un maillon plus faible.

## L'accessibilité au chômage

Dans notre civilisation de haute technicité, les structures de fonctionnement sont complexes et requièrent un délicat équilibre des ressources. L'argent dépensé à accumuler trop de ressources d'un type particulier, à renforcer inutilement un maillon de la chaîne, est de l'argent gaspillé à produire des chômeurs instruits. L'Association des Diplômés avait étudié il y a quelques années les problèmes reliés à l'accessibilité de l'enseignement supérieur. L'accent était mis à ce moment sur l'élimination des barrières financières. Aujourd'hui, il faut rechercher comment éliminer le hasard et la fantaisie dans le développement des facultés. Si certains diplômés peuvent contribuer à la recherche de meilleures solutions, ils sont les bienvenus. Peut-être leur grain de sel est-il juste ce qu'il manque à notre bouillon de culture.

Yves GUÉRARD

Janvier 1971

Volume 12, No 4

L'INTER, organe officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît 10 fois par an. Les bureaux de L'INTER sont situés à 2910, boul. Edouard-Montpetit, chambre 3, à Montréal 250. Tél. 343-6230. Conception graphique, Jean Gladu. Lithographié sur les presses des Ateliers Beauchemin.

### REPRODUCTION DES ARTICLES AUTORISÉE

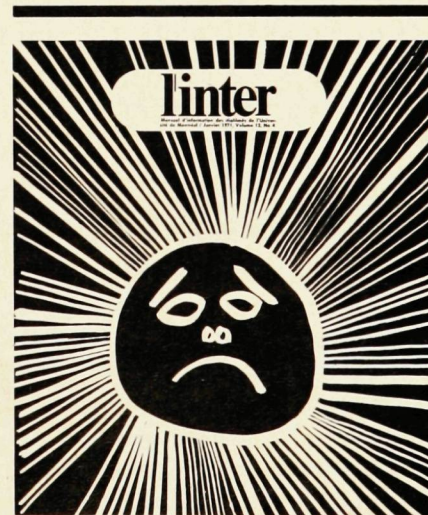
Les articles qui portent la mention BIUM proviennent du Bureau de l'information de l'Université de Montréal.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1970-71

- M. Yves Guérard, Sciences '56, président
- Me Georges-E. Marchand, H.E.C. '54 et Droit '59, vice-président
- M. Claude Lafontaine, Pharmacie '56, vice-président
- M. Jean-Jacques Lemieux, Sciences sociales '59, secrétaire
- M. Pierre Fortier, Poly '57, trésorier
- M. J.-Armand Bouchard, Optométrie '43, directeur
- M. Jean-G. Curzi, Poly '59, directeur
- Dr Paul David, Médecine '44, directeur
- Me André Laurence, Droit '56, directeur
- Me Huguette Marleau, Droit '54, directeur
- M. Robert Panet-Raymond, Poly '65, directeur
- M. Jacques Villeneuve, Sciences sociales '49, directeur
- Me Claude-R. Marchand, Droit '53, président 1968-70

### MEMBRES DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

nommés sur recommandation des Diplômés  
Jean-Paul Gignac, Poly '47  
Hon. juge Guy Guérin, Droit '53



Le Québec manque de diplômés d'université (page 15)



# la vie de l'association

## Les élections

Conformément à la procédure d'élection adoptée par le Conseil d'administration de l'association des

Diplômés le 8 décembre 1969, que l'on trouvera en page 14, l'Inter publie aujourd'hui en page 5 le premier avis d'élection du Conseil d'administration de l'association.

Il invite les diplômés à poser leur candidature à l'un des six postes vacants au Conseil d'administration à la fin du présent exercice qui se terminera le 31 mai 1971.

## Ceux qui restent pour un an encore

En vertu du règlement général de l'association, six membres du Conseil resteront en fonction pour une autre année. Ce sont:

M. J.-ARMAND BOUCHARD (Optométrie '43)

M. YVES GUÉRARD (Sciences '56)

M. JEAN-G. CURZI (Poly '59)

M. ANDRÉ LAURENCE (Droit '56)

M. PIERRE FORTIER (Poly '57)

M. JEAN-JACQUES LEMIEUX (Sciences soc. '59)

## Ceux qui terminent un premier mandat

En vertu du même règlement général, six membres termineront leur mandat avec le présent exercice. Ce sont:

M. PAUL DAVID (Médecine '44)

Mlle HUGUETTE MARLEAU (Droit '54)

M. CLAUDE LAFONTAINE (Pharmacie '56)

M. ROBERT PANET-RAYMOND (Poly '65)

M. GEORGES-E. MARCHAND (H.E.C. '54 et  
Droit '58)

M. JACQUES VILLENEUVE (Sciences sociales '49)

## Le comité "sollicitation-contribution"

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le comité « Sollicitation-Contribution » n'est pas un nouveau comité mais tout simplement le comité de financement présidé par M. René Fortier. Il est tout particulièrement chargé de lancer une vaste campagne de sollicitation destinée à faire appel à la participation de tous les Diplômés de l'Université en vue du financement des activités de leur association.

Les bases de ce comité qui sera appelé à élargir considérablement ses cadres au cours des prochaines semaines (voir organigramme en page 6) ont été jetées tout récemment lors d'une réunion organisée par le président. Le comité se compose pour l'instant de 5 vice-présidents responsables chacun d'un groupe de facultés. Ce sont: MM. Louis-H. Gendron, (Sciences '47), directeur

du département de diagnostic Hoffmann-La Roche Ltée, Guy Angers (Arts '48), président de Rougier Inc., Fernand Leclerc (Arts '61), directeur du service des relations

publiques d'Imperial Tobacco du Canada Ltée, Mlle Madeleine Lalande (Nursing '69), et M. Georges Lafond (H.E.C. '57), trésorier de l'Hydro-Québec.



de g. à dr.

Fernand Leclerc, vice-président, groupe 3, Georges Lafond, vice-président, groupe 5, René Fortier, Président du Comité, Mlle Madeleine Lalande, vice-présidente, groupe 4, et Louis H. Gendron, vice-président, groupe 1. Guy Angers, vice-président, groupe 2, n'apparaît pas sur cette photo.



---

# la vie de l'association

---

## AVIS D'ÉLECTION

Tous les diplômés intéressés à poser leur candidature à l'un des 6 postes vacants d'administrateur dans le prochain conseil d'administration de l'Association doivent en informer le comité de nomination de la façon suivante :

- Remplir au complet le bulletin de présentation suivant ;
- le faire parvenir au secrétariat de l'association des Diplômés,

Case postale 6128, Montréal 101  
ou 2910, boul. Édouard-Montpetit, Montréal 250

**avant le 1er jour ouvrable du mois de mars**

---

### BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

---

Je, \_\_\_\_\_, diplômé de la  
faculté de \_\_\_\_\_ en 19\_\_\_\_ demeurant  
à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_  
ville \_\_\_\_\_

pose ma candidature au poste de membre du Conseil d'administration de l'association des  
Diplômés de l'Université de Montréal pour les années 1971-72 et 1972-73.

SIGNATURE \_\_\_\_\_

J'APPUIE CETTE CANDIDATURE :

M. \_\_\_\_\_ Faculté \_\_\_\_\_ en 19\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

J'APPUIE CETTE CANDIDATURE :

M. \_\_\_\_\_ Faculté \_\_\_\_\_ en 19\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

---

FAIT À MONTRÉAL LE 8 JANVIER 1971

LE COMITÉ DE NOMINATION



# L'ORGANIGRAMME DU COMITÉ "SOLLICITATION - CONTRIBUTION"

Le Comité « Sollicitation-Contribution » que préside M. René Fortier a fait récemment un pas de plus en avant alors qu'il a nommé cinq vice-présidents, chefs de groupe, qui sont responsables de la sollicitation auprès des Diplômés d'un certain nombre de facultés et/ou écoles.

C'est ainsi que M. Louis-H. Gendron s'occupera de la sollicitation auprès des diplômés de l'École Polytechnique, de la Faculté des sciences et de la Faculté d'aménagement.

M. Guy Angers pour sa part s'occupera de la sollicitation auprès

des diplômés de médecine, de chirurgie dentaire, de pharmacie, d'optométrie, de médecine vétérinaire et d'agronomie. M. Fernand Leclerc, lui, s'occupera des diplômés de philosophie, de théologie, des lettres, des arts, de musique et des sciences de l'éducation. Mlle Madeleine Lalande est responsable de la sollicitation des diplômés en nursing, éducation physique, diététique et nutrition, technologie médicale, réhabilitation et hygiène.

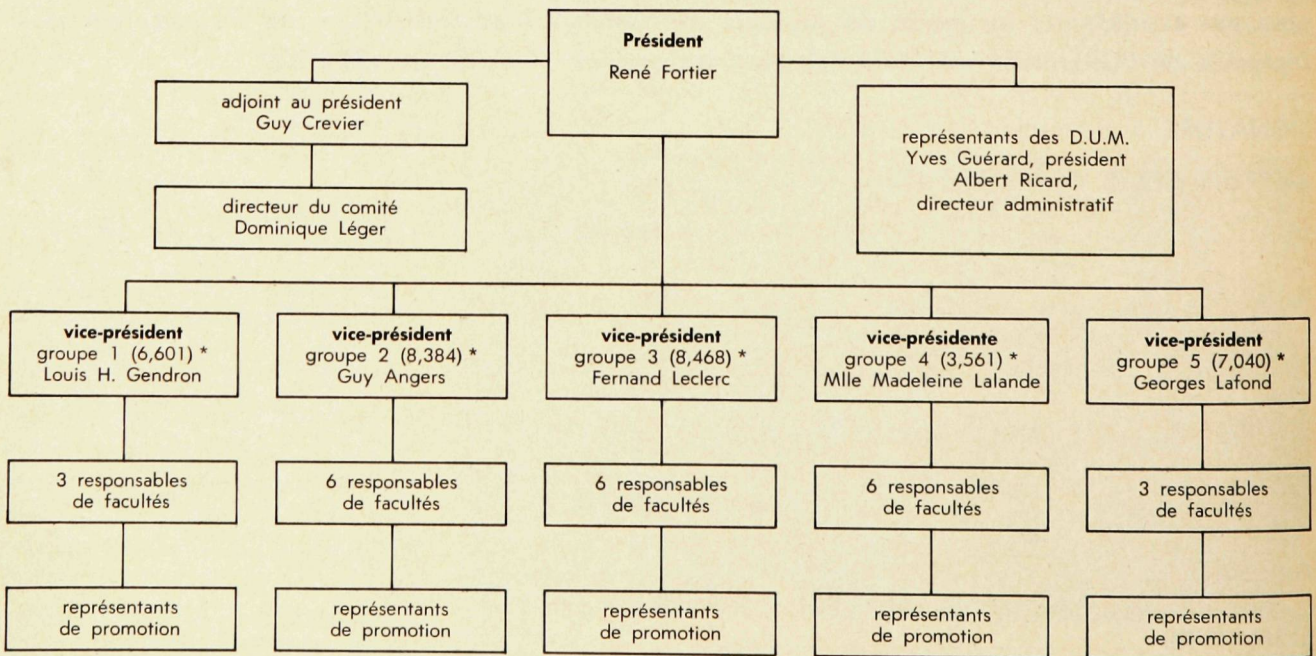
Quant à M. Georges Lafond, il s'occupera des diplômés de droit, des sciences sociales et des Hautes Études commerciales.

D'ici le 15 février, chaque chef de groupe recrutera un représentant de chaque faculté et/ou école (celles dont il est chargé plus spécialement). Il reviendra à ces 24 responsables de facultés et/ou écoles de solliciter le concours d'un représentant des diplômés regroupés en unités de 5 promotions consécutives à partir de 1930. Une autre unité regroupera tous les diplômés d'avant 1929.

LE 29 JANVIER 1971

2,400 diplômés avaient versé \$33,000.

## LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL COMITÉ DE SOLLICITATION DE LA CONTRIBUTION



\* Entre parenthèses, le nombre de diplômés que solliciteront les responsables de chaque groupe.



Les membres du Conseil d'administration de votre Association, suite à un vœu émis par les diplômés présents à l'Assemblée générale annuelle et spéciale du 14 septembre dernier, suite également aux indications contenues dans les réponses au récent sondage, ont convenu d'inviter tous les diplômés à financer leur Association et leur mensuel d'information "l'Inter". A cette fin il a été convenu de demander à chaque diplômé de contribuer une somme annuelle de \$15.00. Ceux qui ont complété leurs études au cours des derniers 5 ans (i.e. depuis juin '65) bénéficient d'une contribution réduite à \$10.00. Ceux qui ont complété leurs études en 1970 pourront, au même titre que leurs confrères, bénéficier des services de l'Association sans pour cela être tenus, pour l'exercice en cours, à y participer financièrement.

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner, aujourd'hui même, votre contribution. En agissant sans délai vous assurez le bon fonctionnement de l'Association et vous évitez des frais de rappel ultérieurs.

Le président  
Yves Guérard.

**CONTRIBUTION ANNUELLE:**  
\$15.00\*

**TABLEAU DE CONTRIBUTION**

Promotion 1970 .....	\$ nil
Promotions 1965 à 1969 incl. ....	\$10.00
Promotions avant 1965 .....	\$15.00
(le montant de la contribution est basé sur le dernier diplôme obtenu)	

**nom**

**adresse**

**faculté**

**promotion**

**téléphone**

\* Voir tableau de contribution ci-haut.

Compléter en lettres moulées s.v.p. et faire votre chèque à l'ordre de:

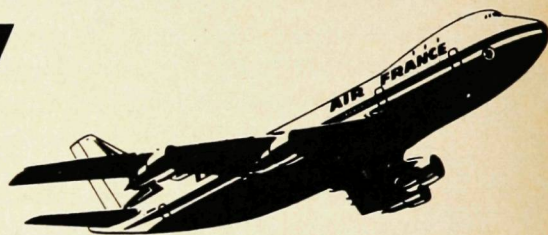
Les Diplômés de l'Université de Montréal.

C.P. 6128, Montréal 101



# Air France la seule ligne B747 Montréal - Chicago Montréal - Paris

où le confort est une exclusivité Air France



**AIR FRANCE B747**

PASSEPORT CONFORT-VISA VACANCES



# John Kenneth Galbraith et l'université

Dans son dernier numéro, l'Inter publiait sous le titre « L'Université s'interroge » en page 14, le résumé d'un long questionnaire qu'envoyait récemment le Conseil des universités à ses membres et à divers organismes intéressés. Le Conseil en diffusant ce questionnaire voulait « susciter des avis qui aideront à mieux identifier les objectifs généraux et les objectifs opérationnels d'un plan de développement de l'enseignement supérieur ». C'est un peu dans cet esprit, c'est-à-dire pour provoquer la réflexion des Diplômés

— qui doivent s'intéresser à l'université plus que tout autre, en tout cas au moins autant que les autres — que l'Inter publiera, sans commentaires, au cours des prochains mois, des « morceaux choisis » d'auteurs réputés internationalement touchant l'université.

Il commence aujourd'hui par publier des extraits de « L'état industriel » et de « L'ère de l'opulence » de J.K. Galbraith qui est considéré comme « l'un des plus féconds agitateurs d'idées de l'Occident libéral ».

« ... il s'est produit un accroissement massif des effectifs de l'enseignement supérieur, accompagné d'une expansion sensiblement plus modeste des moyens mis à sa disposition. On a attribué ce phénomène à un intérêt nouveau et plus poussé des masses populaires pour l'instruction. Comme le recul des syndicats, il a des causes plus profondes. Si notre régime économique n'avait besoin que de millions de prolétaires illettrés, c'est très vraisemblablement sous cette forme que notre société lui paierait son tribut ».

(« Le nouvel état industriel »)

« Les éducateurs ont la vanité de vouloir modeler le système d'éducation sur l'image qui a leur préférence. Il peut se faire que leur influence ne soit pas négligeable, mais la décision appartient bel et bien au système économique. Ce que l'éducateur prend pour de la latitude, c'est ordinairement la latitude de se plier aux exigences de l'économie. »

(ibid.)

« A mesure que la qualification professionnelle a pris de l'importance, la vertu d'économie a pris un air d'antiquité et même d'excentricité. En revanche, l'éducation se place aujourd'hui au rang le plus solennel des fins sociales.

Comme jadis la profession financière, le corps des éducateurs et des scientifiques (« The scientific Estate ») doit son prestige à la qualité du personnel qu'il procure. De plus, ce

## JOHN KENNETH GALBRAITH

J.K. Galbraith est né en 1908 en Ontario. En 1934, il est nommé professeur adjoint à Princeton. De 1940 à 1946, il occupe différents postes dans l'administration fédérale (défense nationale, économie, agriculture). Démocrate, il fut un des principaux collaborateurs de Kennedy, dont il soutint la campagne électorale, et il présida, de 1956 à 1960, le comité économique du parti. Universitaire, il enseigne depuis 1949, l'économie politique à Harvard. Diplomate, il fut ambassadeur en Inde de 1961 à 1963. Depuis 1965, John K. Galbraith est membre de l'Institut national U.S. des Arts et des Lettres. Il vit à Cambridge (Mass.), aime la peinture indienne des XVIIe et XVIIIe siècles, et le ski. Il est diplômé des universités de Toronto, de Californie et de Cambridge en Angleterre.

prestige est pour lui, tout au moins potentiellement, un élément de puissance. Toujours à l'imitation de la collectivité financière, et même encore plus qu'elle, le corps des éducateurs et des scientifiques devient une force dans l'appareil gouvernemental.

(ibid.)

« On ne peut pousser trop loin la comparaison entre la collectivité financière et celle des éducateurs et des scientifiques. L'une comme l'autre doit (devait, pour la première) son prestige et son influence au fait qu'elle s'identifie au facteur décisif

de la production. Mais le pouvoir de la collectivité financière était celui de la main qui tient le fausset du tonneau: elle pouvait à son gré l'enlever et le remettre pour accorder ou refuser le capital (...)

Le corps des éducateurs et des scientifiques n'exerce pas sur l'accès à la réserve de spécialistes un contrôle semblable à celui du banquier sur l'accès à l'épargne. Il peut jusqu'à un certain point influencer ses membres quant au choix d'un emploi, et cette capacité n'est pas négligeable. Mais son influence tient surtout au fait que ses rangs grossissent rapidement — avec tout ce que cela implique sur le plan politique —, qu'il jouit d'un accès privilégié aux innovations scientifiques et enfin qu'il joue sur le plan social un rôle nouveau et pour ainsi dire unique. Ce sont là des sources d'influence qu'il convient d'examiner.

Pendant une bonne partie du présent siècle, la collectivité enseignante des Etats-Unis a été réduite et s'est surtout occupée de l'enseignement élémentaire. Cet état de choses s'est modifié récemment de façon explosive. (...)

A ses débuts, le système industriel n'avait besoin que d'un effectif modeste de personnel technique ou autre possédant des qualifications supérieures. La mission essentielle de l'enseignement supérieur était de former des hommes pour les professions libérales — la médecine, le droit, l'Eglise, la médecine vétérinaire, etc. — ou de dispenser les très légers ornements culturels que l'on



estimait convenir aux rejetons des familles aisées.

Aux premiers stades du développement industriel — et la chose resta vraie aux Etats-Unis fort avant dans ce siècle — les éducateurs, abstraction faite de leur insignifiance numérique, formaient, économiquement parlant, une caste inférieure. Dans les établissements privés, le financement de l'enseignement supérieur était assuré par les gens riches, qui faisaient des dons charitables ou réglait tout simplement les frais de scolarité de leur progéniture. Là, comme partout ailleurs, il allait de soi que versement d'argent valait droit de propriété, et que l'exercice de ce droit revenait aux hommes qui avaient l'habitude de l'autorité en pareille matière, c'est-à-dire aux chefs d'entreprise. (...)

Une fois admis pour les institutions privées, ce principe valut tout aussi bien pour les établissements universitaires publics. La scolarité impliquant possibilité de payer et de se passer, pour un temps de gagnepain, les collèges universitaires et les universités devinrent eux aussi les domaines réservés d'individus jouissant d'un revenu bien supérieur à la moyenne...

La doctrine de la prééminence de l'argent — ou si l'on préfère de la suprématie de ceux qui payaient les notes — ne fut pas totalement admise par le corps enseignant. En principe, et même à l'occasion en pratique, les éducateurs proclamaient leur droit de dire ce qu'ils pensaient et même de critiquer ceux qui les rétribuaient.

Cela était mal vu. Aussi la méfiance et l'aversion, sources de petits conflits à répétition entre le monde des affaires et le monde universitaire, furent-elles jusqu'à une date récente, les dominantes de la scène académiques américaine.

Ce conflit a été aggravé par le fait qu'aux Etats-Unis, les collèges universitaires et les universités sont la source principale des innovations sociales. (...)

« ... c'est du corps enseignant qu'une bonne partie de la législation ou de la politique, que l'entreprise patronale a jugée hautement contraire à ses intérêts, a reçu son impulsion première. C'est le cas des lois contre le monopole, de celles qui règlent l'accès au marché des capitaux, qui servent de fondement à tout un édifice de mesures sociales ou qui garantissent la progressivité de l'impôt.

Lorsqu'ils évoquent les tout premiers temps de l'ère du développement industriel, les historiens font invariablement de la communauté universitaire — dans sa pauvreté, sa subordination et sa faiblesse — la partie lésée par rapport au monde des affaires. A la lumière des faits, cela ne paraît pas si certain. Parce qu'elle est capable d'imagination sociale, elle a peut-être donné plus qu'elle n'a reçu, et, si cela est passé inaperçu, c'est d'une part en raison du fait que ce sont les siens qui écrivent l'histoire — ce qui n'est pas une source de puissance négligeable — et pour cette autre raison que la façon dont les influences se manifestent est très variable.

(ibid.)

« Ceux qui se plaignent de l'évolution des temps n'ont pas tort de croire à l'influence des universités et de voir en elles la source des idées qui sont cause de leur déclin. Si navrante qu'elle soit, leur réaction est donc légitime. Que les universitaires fassent preuve de philosophie! Ils ne peuvent nourrir l'espoir, comme cela leur est parfois arrivé, de faire sentir la force de leurs idées tout en restant à l'abri des attaques. »

(ibid.)

« Désormais, si l'administrateur de sociétés siège au conseil d'adminis-

tration d'un collège universitaire, ce n'est plus parce qu'il y apporte son expérience du monde, ou parce qu'il constitue un rempart contre l'hérésie sociale, mais simplement parce qu'on lui marque une déférence traditionnelle. Sa présence au conseil lui permet d'ailleurs d'être plus proche du creuset où se forment les compétences et de mieux se maintenir aux avant-postes de l'innovation scientifique et technologique.

(ibid.)

« L'homme de la technostucture ne trouve guère dans les propos des universitaires de motifs de s'indigner pareillement. D'ailleurs s'il devait donner libre cours à de tels sentiments, des collègues plus circonspects ne se feraient pas faute de lui démontrer promptement qu'il crée des difficultés inutiles à ceux d'entre eux qui se rendent sur les campus pour recruter des compétences, et qu'il s'expose à voir ses distingués interlocuteurs universitaires confier leur science, et éventuellement leurs secrets, à un patron plus discret.

(ibid.)

« Il serait (...) primitif de penser que le seul argument en faveur de l'éducation repose sur un accroissement de la production. L'éducation, comme on peut l'imaginer, trouve sa justification en soi, et répond à un idéal plus élevé. Un cheval apprécie certainement d'avoir une écurie confortable, son picotin journalier, un certain nombre d'heures de repos, et probablement le plaisir d'être apprécié des autres chevaux de l'écurie. La qualité qui, en dehors des vertus théologiques, distingue le plus l'homme du cheval est, en plus des arguments précédents, le désir de savoir, de comprendre et de raisonner. On peut espérer que les investissements dans les éléments qui différencient l'homme de l'animal n'exigent pas de plus amples justifications.

(« L'ère de l'opulence »)

Services d'évaluation  
pour fins d'embauchage  
et de promotion

4643 ouest, rue Sherbrooke

### Sélection du Personnel

Mahoney & LeBlanc

(depuis 1938)

Montréal Québec Toronto

Gaston A. LeBlanc, Ph.D.

Montréal 215, Qué.

Services de gestion  
du personnel

Tél.: 932-2124



# LES DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## Règlement Général

### I. Définitions

Aux fins du présent règlement, les mots « Association », « Conseil », « Exécutif », « Facultés », « Écoles », « Diplômés », « Professeurs » et « Inter » sont définis comme suit:

- a) Le mot « Association » employé seul désigne « Les Diplômés de l'Université de Montréal ».
- b) Le mot « Conseil » employé seul désigne le Conseil d'Administration de l'Association.
- c) Le mot « Exécutif » employé seul désigne le Comité Exécutif du Conseil d'Administration.
- d) Les mots « facultés » et « écoles » désignent les facultés de l'Université de Montréal, les écoles affiliées ou annexées à l'Université de Montréal, les spécialités relevant de ces facultés, écoles affiliées ou annexées et reconnues par le Conseil de l'Association.
- e) Le mot « Diplômé » employé seul désigne l'ancien étudiant d'une faculté ou école à qui, après études faites dans telle faculté ou école, l'Université de Montréal a décerné un baccalauréat, une licence, une maîtrise, un diplôme d'études supérieures ou un doctorat. Il désigne aussi les diplômés de l'École d'Architecture de

Montréal ou de l'ancienne section d'Architecture de l'École des Beaux-Arts de Montréal ainsi que tous les anciens étudiants de l'ancienne section de Montréal de l'Université Laval de Québec à qui cette dernière a décerné l'un des diplômes mentionnés ci-dessus.

- f) Le mot « Professeur » désigne les membres du personnel académique ou enseignant des facultés ou écoles.
- g) Le mot « Inter » désigne un bulletin d'information publié par l'Association.

### II. Membres

1. Les membres de l'Association sont de trois catégories:

- a) Les membres titulaires;
- b) Les membres adhérents;
- c) Les membres honoraires;

2. Les membres titulaires sont les Diplômés au sens du présent règlement.

3. Peuvent être admis à titre de membres adhérents, soit individuellement, soit collectivement, par résolution du Conseil:

- a) Les professeurs non diplômés au sens du présent règlement, en fonction ou en retraite;
- b) Les anciens étudiants qui pendant au moins une année académique ont poursuivi des

études ou des recherches dans l'une des facultés ou écoles.

4. Peuvent être faits membres honoraires par résolution à cet effet du Conseil adopté par les deux tiers des membres présents à toute assemblée;

- a) Le détenteur d'un diplôme honorifique à lui décerné par l'Université de Montréal.
- b) Toute personne à la discrétion du Conseil vu l'intérêt qu'elle porte aux questions universitaires ou éducatives;

Nonobstant ce qui précède, toute décision du Conseil prise par application du présent article, n'a d'effet que sur acceptation écrite de la personne ainsi déclarée membre honoraire;

Un membre honoraire peut à la fois être membre titulaire ou adhérent mais il n'a en sa seule qualité de membre honoraire aucun droit de vote à l'assemblée générale et ne peut être élu au poste d'administrateur quoiqu'il puisse prendre part aux délibérations de toutes assemblées des membres.

Tout membre peut se retirer de l'Association en faisant connaître par avis écrit sa démission au Président, au Secrétaire, ou au Conseil; à moins de stipulation contraire dans ledit avis, telle démission prend effet du jour de sa réception.



Le membre démissionnaire, à compter de l'entrée en vigueur de sa démission n'est assujéti à aucune des obligations et ne peut bénéficier d'aucun des privilèges attachés à la qualité de membre de l'Association.

Il peut réintégrer les cadres de l'Association en donnant avis écrit à cet effet au Conseil, au Président ou au Secrétaire, qui doivent communiquer tel avis au Conseil dans un délai raisonnable.

### **III. Conseil d'Administration et Comité Exécutif, commissions et autres comités**

1. Les affaires de l'Association sont administrées et dirigées par un conseil d'Administration et un Comité Exécutif dont les membres doivent être membres titulaires de l'Association.

2. Le conseil d'Administration peut former des commissions dirigées par un membre du Comité Exécutif pour exécuter et coordonner les activités de l'Association.

3. Le Conseil d'Administration doit former les comités prévus au présent règlement; il peut aussi former tout autre comité qu'il juge utile.

### **IV. Fonctions du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif**

1. Le Conseil d'Administration a la direction générale des affaires de l'Association; il décide de toute question se rapportant aux biens de l'Association, autorise les dépenses à encourir, détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection des représentants des membres titulaires diplômés des facultés ou

écoles au Conseil, et en général exerce tous les droits et pouvoirs de l'association, le tout sous réserve des dispositions à ce contraire du présent règlement.

2. Le Comité Exécutif a pour devoir et fonction d'assurer l'exécution des décisions adoptées par le Conseil d'Administration. En outre, il peut prendre au nom du Conseil toutes décisions de caractère purement administratif et dans les cas d'urgence adopter toute autre décision qu'il lui paraît opportun d'adopter pourvu que ce ne soit pas relativement à une matière qui relève exclusivement de la compétence du Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif fera rapport de ses activités à chaque assemblée du Conseil d'Administration.

### **V. Composition du Conseil d'Administration**

1. Le Conseil d'Administration de l'Association est composé de douze (12) membres élus le dernier mercredi de mai de chaque année, au cours d'une assemblée générale spéciale des membres tenue pour fins d'élection, laquelle n'est pas tenue si les candidats sont tous élus par acclamation. Les membres du Conseil entrent en fonction le premier jour de juin de chaque année.

2. Le Conseil d'Administration ne peut compter plus de trois (3) membres de la même faculté ou école.

3. Le mandat d'un membre du Conseil d'Administration est de deux ans et ne peut être renouvelé que deux fois consécutivement.

### **VI. Comité Exécutif**

1. Le président, le 1er vice-président, le secrétaire et le trésorier forment le comité exécutif de l'Association.

2. Ils sont choisis par et parmi les administrateurs lors d'une assemblée spéciale du Conseil tenue dans les quinze (15) premiers jours de juin.

3. Le président, le premier vice-président et le trésorier doivent être domiciliés dans un rayon de 100 kilomètres de l'U. de M.

4. Pour être élu président, un membre du Conseil doit avoir été un membre du comité exécutif pendant au moins un an.

### **VII. Vacances**

1. Le membre du Conseil qui s'absente, sans raison acceptée par le Conseil, de trois assemblées consécutives, est considéré comme démissionnaire. Il en est de même pour tout membre du Comité exécutif absent de deux assemblées consécutives de ce Comité.

2. Toute vacance au Conseil et au Comité exécutif est remplie par le Conseil.

3. Tout administrateur peut démissionner de sa charge en donnant au Conseil avis par écrit à cet effet. Telle démission prend effet à compter du jour qui y est mentionné ou à défaut de telle mention, à la date fixée par le Conseil. Le secrétaire doit aviser le Conseil de telle démission aussitôt que possible et le Conseil procède alors à remplir la vacance créée par telle démission.

### **VIII. Président**

Le président fait partie de toute commission et de tout comité nommés ou formés par le Conseil. Il ordonne la convocation de réunions du Conseil d'Administration et du Comité exécutif et il en préside les séances. Il veille de plus à l'exécution des décisions qui y sont prises. Il préside les assemblées générales et fait rapport à l'assemblée générale an-



nuelle des activités de l'année écoulée.

### **IX. Vice-présidents**

En cas d'absence ou d'incapacité de pouvoir agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par le premier vice-président, ou à défaut par le second vice-président, ou à défaut par un membre du Conseil désigné par le comité exécutif ou le Conseil.

### **X. Secrétaire**

Le secrétaire agit comme secrétaire à toutes les assemblées et il en dresse procès-verbal. Il dresse et maintient à jour une liste des facultés et écoles mentionnées à l'article No 1, une liste des membres de l'Association, du Conseil, du Comité exécutif et de tout autre Comité. Il a charge de la correspondance et il a la garde des livres, documents et archives de l'Association et ne peut s'en départir que sur résolution du Conseil l'y autorisant.

### **XI. Trésorier**

Le trésorier a charge des finances de l'Association, de la comptabilité ainsi que des affaires de banque.

### **XII. Vérificateurs**

Le ou les vérificateurs sont nommés chaque année à l'assemblée générale annuelle, ou à défaut, par le Conseil. Ils examinent les comptes et la comptabilité de l'Association, de tout Comité, vérifient le bilan annuel et l'état des revenus et dépenses de l'association et de ses Comités et font rapport de tout au Conseil qui soumet ensuite ce rapport aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

### **XIII. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle des membres a lieu dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice financier de l'Association. Le secrétaire convoque cette assemblée au moyen d'un avis donné par lettre ou publié dans l'Inter et adressé aux membres dont les noms et adresses figurent sur les listes de l'Association. Cet avis doit être déposé à la poste au moins quinze jours avant la date fixée pour l'Assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date, l'heure de l'Assemblée.

### **XIV. Assemblée générale spéciale**

1. Le président, un des vice-présidents, deux membres du Conseil d'administration ou cinquante membres titulaires peuvent en aucun temps requérir le secrétaire de convoquer une assemblée générale spéciale des membres. L'article no XV s'applique à toute assemblée générale spéciale, cependant l'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit mentionner le ou les objets pour lesquels elle est convoquée.

2. L'assemblée générale annuelle peut aussi être une assemblée générale spéciale.

### **XV. Vote aux assemblées générales**

Dans toute assemblée générale, seuls les membres titulaires ont droit de vote et au cas d'égalité des voix, le président a vote prépondérant.

### **XVI. Quorum aux assemblées générales**

Le quorum à toute assemblée générale ou spéciale est de 25 membres titulaires.

### **XVII. Assemblées du Conseil d'Administration**

1. Les assemblées du Conseil d'Administration sont tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire. Ces assemblées sont convoquées par le Secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres du Conseil et à l'adresse inscrite sur la liste de ces membres, et déposé à la poste au moins 3 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'Assemblée et contenir l'ordre du jour.

2. Le quorum à toute assemblée du Conseil est de cinq administrateurs. Tous les administrateurs ont droit de vote et au cas de partage égal des votes, le président de l'association a droit, en plus de son vote comme administrateur, à une voix prépondérante.

### **XVIII. Assemblée du Comité Exécutif**

Les assemblées du Comité Exécutif sont tenues sur convocation verbale de 24 heures. Le quorum à ces assemblées est de 3 membres.

### **XIX. Signatures**

Tous chèques, billets, traites, lettres de change, connaissements, endossements et autres effets de commerce, contrats, actes et documents requérant la signature de l'Association seront signés par deux des personnes autorisées à cette fin par le conseil et conformément aux directives qu'il émet. Tous les documents ainsi signés seront une preuve que leur signature était requise par l'Association, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve.



## PROCÉDURE D'ÉLECTION

Conformément à l'article IV paragraphe 1 du règlement général de l'association qui stipule que: « le conseil d'administration détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection des représentants des diplômés, »

la procédure suivante a été adoptée par le conseil d'administration de l'association des Diplômés lors d'une réunion tenue à Montréal le 8 décembre 1969.

Il est résolu que:

### I — Comité de nomination:

A — i) soit formé un comité de nomination composé de cinq membres choisis de la façon suivante:

— 2 membres nommés par l'Assemblée générale annuelle lors de la dernière assemblée;

— 3 membres nommés par le Conseil d'administration, hors de ses cadres, exception faite du président.

ii) Ces 5 membres élisent entre eux un président du comité de nomination, un vice-président, un secrétaire et deux scrutateurs.

B — Aucun des membres du Comité de nomination ne peut être à la fois membre de ce Comité et candidat à un poste au Conseil d'administration; advenant ce cas, il doit démissionner du Comité et le Conseil doit combler la vacance.

C — Si un des membres du Comité s'avère dans l'incapacité d'occuper son poste, il appartient au Conseil de combler la vacance.

D — Le président du Comité fait office de président d'élection.

E — Le comité de nomination a pour rôle de:

- faire connaître aux membres le nombre de postes qui devront être comblés lors de la formation du prochain conseil d'administration;
- inviter les membres à poser leur candidature dans les délais prescrits;
- recevoir les bulletins de candidature;
- vérifier l'éligibilité des candidats;

- soumettre la liste complète des candidats en vue de l'élection (s'il y a lieu).

### II — Éligibilité:

Tout diplômé de l'Université de Montréal, au sens du règlement de l'Association, peut se porter candidat à l'un des postes d'administrateur.

### III — Procédure et calendrier

Le nouveau conseil d'administration devant entrer en fonction le 1er juin de chaque année, son renouvellement doit s'effectuer selon la procédure et le calendrier suivants:

#### JANVIER:

- Premier avis invitant les diplômés à poser leur candidature à l'un des postes d'administrateur dans le prochain conseil d'administration. Cette mise en candidature doit s'effectuer selon les règles à l'article IV et doit parvenir au secrétariat de l'Association avant le premier jour ouvrable du mois de mars de la même année.
- Première réunion du comité de nomination qui procède à l'élection décrite dans le présent règlement à l'article I,A,ii, ainsi qu'à l'étude de certaines candidatures qui pourraient être suscitées en vue du renouvellement partiel du conseil d'administration.

#### FÉVRIER:

Deuxième et dernier avis invitant les diplômés à poser leur candidature à un poste d'administrateur.

#### MARS:

Le comité de nomination:

- étudie les bulletins de candidature parvenus au secrétariat dans les délais prescrits;
- vérifie l'éligibilité des candidats;
- établit la liste des candidatures acceptées sans identifier celles qu'il a suscitées sans identifier celles qu'il a suscitées, s'il en est.

#### AVRIL:

Proclamation des élus si le nombre des candidats correspond au

nombre de postes à combler; ou convocation de tous les membres à une assemblée en vue de procéder à l'élection si le nombre de candidats est supérieur à celui des postes à combler.

#### MAI:

Assemblée générale spéciale en vue de l'élection (s'il y a lieu).

#### JUIN:

Entrée en fonction du nouveau conseil d'administration.

### IV — Mise en candidature:

A — Tout candidat à un poste d'administrateur doit remplir un bulletin de présentation donnant son nom, son adresse, la faculté dont il est diplômé et son année de promotion. Ce bulletin doit être signé par le candidat et contresigné par 2 diplômés qui appuient sa candidature. Ces derniers doivent aussi inscrire leur nom, adresse, faculté ou école dont ils sont diplômés et année de promotion.

B — Le bulletin de candidature doit parvenir au secrétariat de l'Association avant le 1er jour ouvrable du mois de mars.

C — Le comité de nomination peut, s'il le juge à propos, inviter un diplômé à poser sa candidature, et dans ce dernier cas, accepter son bulletin de candidature même après le 1er jour ouvrable de mars.

### V — Mode d'élection:

A — S'il y a autant de candidats que de postes à combler, ils sont proclamés élus par le président d'élection.

B — S'il y a plus de candidats qu'il y a de postes à combler:

- l'assemblée procède à l'élection sous la direction du président d'élection.
- chaque électeur est appelé à indiquer sur un bulletin de vote le nom des personnes qu'il désire élire au Conseil, jusqu'à concurrence du nombre de postes à combler. Les bulletins sont compilés par les scrutateurs qui font rapport du résultat à l'assemblée. Les candidats qui ont recueilli le plus de voix sont déclarés élus au Conseil.



# LE QUÉBEC MANQUE DE DIPLÔMÉS D'UNIVERSITÉ

TABLEAU I

## ÉVOLUTION ESTIMATIVE DE L'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC

Année	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE			ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 5 A 24 ANS			ÉVOLUTION DES COÛTS DE L'ENSEIGNEMENT			
	Nombre d'élèves de toutes catégories + taux d'augmentation	Population du Québec en \$000 + taux d'augmentation	% de québécois étudiant	Population québécoise de 5 à 14 ans + % d'augmentation	Population québécoise de 15 à 24 ans + % d'augmentation	Population québécoise > à 24 ans + % d'augmentation	Coût total en \$000 000 et taux d'augmentation	Coût moyen par élève + taux d'augmentation	% du revenu personnel provincial + taux d'augmentation	Augmentation des prix à la consommation
40-41	720,850	3,332	21.63	—	—	—	—	—	—	—
50-51	855,186	4,056	21.33	823,000 + 28.06%	678,000 + 9.73%	1,501,000 + 19.78%	—	—	5.3%	—
56-57	1,182,000	4,769	24.78	1,054,000 + 13.28%	744,000 + 12.36%	1,798,000 + 12.90%	\$ 286	\$242	—	—
57-58	1,244,000	4,904	25.36	—	—	—	335	269	—	—
58-59	1,298,000	5,024	25.83	—	—	—	369	284	—	—
59-60	1,356,000	5,142	26.37	—	—	—	423	312	—	98.1
60-61	1,446,000	5,259	27.49	1,194,000 + 12.39%	836,000 + 26.31%	2,030,000 + 17.63%	519	359	8.3%	98.9
61-62	1,531,000	5,371	28.50	—	—	—	612	400	9.1%	100.0
62-63	1,620,000	5,481	29.55	—	—	—	713	440	9.4%	100.2
63-64	1,708,000	5,584	30.58	—	—	—	823	482	9.7%	102.9
64-65	1,796,000	5,685	31.59	—	—	—	939	523	10.1%	104.5
65-66	1,884,000	5,781	32.58	1,332,000 + 12.39%	1,056,000 + 26.31%	2,388,000 + 17.63%	1,066	566	10.1%	106.7
66-67	1,972,000	5,868	33.60	—	—	—	1,233	610	10.4%	109.9
67-68	—	5,927	—	1,284,000	1,175,000 (est.)	2,459,000	—	—	—	114.2
68-69	—	5,984	—	—	—	—	—	—	—	118.1
69-70	—	6,013	—	—	—	—	—	—	—	121.8
70-71	2,112,500 (est.)	6,028 (juin 1970)	—	—	—	—	—	—	—	124.4

On n'en finit plus de prêcher sur tous les toits — au Québec comme ailleurs — que l'éducation et le progrès des connaissances sont les deux facteurs les plus importants du progrès scientifique et technique, du développement économique et du progrès social et culturel des individus et des nations.

On n'en finit plus de proclamer que l'homme est le seul vrai capital et que l'éducation a supplanté le capital traditionnel comme facteur-clé du développement économique.

On n'en finit plus enfin de démontrer que les pays les plus industrialisés investissent de plus en plus dans l'homme et dépensent de ce fait de plus en plus d'argent pour l'éducation de leur population.

Le Québec a fait un bel effort dans ce sens depuis une bonne dizaine d'années. Il se doit de le poursuivre malgré l'apparition des « chômeurs instruits » sous peine non seulement de rétrograder mais aussi de ne jamais rattraper les pays et les provinces les plus riches et les plus industrialisés — car il ne les a pas encore rattrapés! — et au risque de voir s'élargir le fossé qui le sépare d'eux.

Dans ce premier article, l'Inter se propose de tenter de faire une sorte de bilan provisoire et superficiel de la « révolution tranquille » amorcée dans la première moitié de la dernière décennie qui a bouleversé le monde de l'enseignement.

Au cours des prochains mois, il essaiera de voir où en sont le Québec et les Québécois et notamment comment ils utilisent leurs talents, leur savoir...

## LE MONDE DE L'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS EN GÉNÉRAL

Au Québec, l'éducation à tous les niveaux a fait un bond en avant surtout depuis la publication du Rapport Parent et l'application de ses recommandations. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer les budgets qui lui ont été consacrés au cours des dernières années (Tableau I) et de voir l'augmentation des étudiants dans toutes les disciplines et à tous les degrés. (Tableaux I et II)



TABLEAU II

Étudiants de toutes catégories et de tout âge (éducation permanente comprise) par rapport à la population des 5 à 24 ans.			
Année	5 à 24 ans	Étudiants	%
1950-51	1,501,000	855,186	56.97%
1956-57	1,798,000	1,182,000	65.62%
1960-61	2,030,000	1,446,000	71.23%
1966-67	2,388,000	1,972,000	82.57%
1970-71 (estimé)	2,459,000	2,112,500	85.90%

## L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

Tout n'est pourtant pas encore parfait au Québec dans le domaine de l'enseignement. L'Annuaire de l'association des universités et collèges du Canada (1971) qui vient de paraître, en nous fournissant le nombre d'inscriptions, par université, des étudiants à temps plein et à temps partiel nous rappelle à la réalité. (Tableau III).  
Une brève étude de ces données nous apprend en effet que:

1) si 1.942% des Canadiens (y compris les Québécois) sont aux études à temps plein ou partiel dans les universités et collèges du Canada recensés par l'association, 1.799% des Québécois seulement le sont dans nos universités et nos collèges;  
2) si lors du recensement de 1961, 19.1% des Canadiens ne parlaient que le français et que nous nous en tenions à cette proportion en 1969-70, il devait y avoir cette année-là 19.1% de la population canadienne-française universitaire dans les universités et collèges de langue fran-

TABLEAU III

## INSCRIPTIONS 1969-70 DANS LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA (Universités et collèges recensés par Association des universités et collèges du Canada — Annuaire 1971)

Province	Institutions	Étudiants à temps plein			Étudiants à temps partiel			Tous étudiants par sexe				Grand Total	Population de la province (est. 1969)	% d'étudiants Univ. et Collèges dans population de la province
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	%	Femmes	%			
TERRE-NEUVE	Memorial Univ. of Nfld Total par province	3,350	1,807	5,157	941	1,152	2,093	4,291	59%	2,959	41%	7,250	514,000	1.410%
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD	Univ. of P.E.I. Total par province	914	652	1,566	268	539	807	1,182	50%	1,191	50%	2,373	110,000	2.156%
NOUVELLE-ÉCOSSE	Acadia Univ. Dalhousie Univ. King's College, Univ. of Mount Saint Vincent Univ. Nova Scotia agricultural College Nova Scotia tech. College St. Francis Xavier Univ. St. Mary's Univ. Total par province	1,207 2,865 127 2 320 571 1,831 1,775 8,698	833 1,966 127 708 35 5 1,123 295 5,092	2,040 4,831 254 710 355 576 2,954 2,070 13,790	162 292 4 16 — 61 277 349 1,161	193 264 5 178 — — 589 236 1,465	2,093 556 9 194 — 61 866 585 2,626	1,369 3,157 131 18 320 632 2,108 1,224 9,859	57% 58% 50% 2%	1,026 2,230 132 886 35 1 1,712 531 6,557	43% 42% 50% 98%	2,395 5,387 263 904 355 637 3,820 2,655 16,416	764,000	2.148%
NOUVEAU-BRUNSWICK	Univ. de Moncton, (Fr.) Mount Allison University New Brunswick, Univ. of Total par province	16,83 745 3,451 5,879	1,003 586 1,355 2,944	2,686 1,331 4,806 8,223	773 76 830 1,679	1,470 117 897 2,484	2,243 193 1,727 4,163	2,456 821 4,281 7,558	49% 53% 65% 58%	4,929 703 2,252 5,428	51% 47% 35% 42%	10,718	5,986,000	1.799%
QUÉBEC	Bishop's Univ. Collège Brébeuf (Fr.) Univ. Laval (Fr.) Loyola College Marianopolis College McGill Univ. Univ. de Montréal (Fr.) Univ. du Québec (Fr.) Univ. de Sherbrooke (Fr.) Sir George Williams Univ. Total par province	625 579 7,911 2,885 — 9,134 9,282 4,670 3,271 4,005 42,363	400 503 10,372 1,396 194 5,620 7,280 2,585 864 1,914 19,717	1,025 1,082 10,372 4,281 194 14,754 13,062 7,255 4,135 5,919 62,080	18 6 1,821 2,746 — 880 6,280 1,317 7,562 30,985	27 14 1,358 1,364 18 683 4,109 2,163 462 4,455 14,653	45 20 3,179 4,110 18 5,631 10,014 19,637 10,950 4,588 11,567 73,348	64% 53% 71% 67% — 61% 71% 69% 77% 64% 68%	427 517 3,819 2,760 212 6,303 7,889 4,748 1,326 6,369 34,370	40% 47% 29% 33% 100% 39% 29% 31% 23% 36% 32%	10,700 1,102 13,551 8,391 212 16,317 27,526 15,698 5,914 17,936 107,718	5,986,000	1.799%	
ONTARIO	Brescia College Brock Univ. Carleton Univ. Guelph Univ. Huron College King's College Lakehead Univ. Laurentian Univ. (Bil.) McMaster Univ. OISE Ottawa (Bil.) Queen's Univ. Royal Milit. College St. Jerome's College St. Michael's College St. Paul Univ. (Bil.) Toronto, Univ. of Trent Univ. Trinity College, Univ. of Victoria Univ. Waterloo Univ. Waterloo Lutheran Univ. Western Ontario, Univ. of Windsor, Univ. of York Univ. Total par province	3 1,184 4,698 5,849 323 400 1,594 1,253 4,676 361 4,807 5,036 534 236 1,123 382 14,079 731 398 1,200 8,369 1,957 6,975 3,514 4,967 74,649	304 467 2,441 72 215 105 770 525 2,248 — 2,393 2,483 — 116 1,075 115 7,055 556 347 1,354 1,930 801 3,723 1,506 2,767 33,368	307 1,651 7,139 5,921 538 505 2,364 1,778 6,924 361 7,200 7,519 534 352 2,198 497 21,134 745 745 2,554 10,299 2,758 10,698 5,020 7,734 108,017	5 0 3,619 284 6 11 820 779 1,868 — 2,092 157 — 42 10 22 4,363 229 14 37 432 2,383 1,281 1,587 4,031 28,518	9 481 1,418 5 9 9 2,272 760 1,301 — 2,092 157 — 52 11 21 209 14 7 676 1,136 1,389 1,159 1,472 17,929	9 1,729 5,037 289 9 329 411 2,272 1,539 6,544 — 8,700 5,331 17 278 21 49 8,226 438 14 44 676 3,519 2,670 2,746 8,998 103,167	3% 64% 68% 6% 60% 76% 58% 61% 64% 100% 60% 66% 100% 62% 51% 74% 62% 51% 62% 47% 80% 68% 61% 65% 67% 67%	313 948 3,859 77 218 125 1,590 1,285 3,549 — 8,700 2,640 551 168 1,086 142 10,918 960 1,361 8,801 1,937 5,112 2,665 4,239 51,297	99% 36% 32% 2% 40% 24% 42% 39% 36% 0% 40% 34% 100% 38% 49% 26% 38% 55% 47% 20% 32% 39% 35% 33% 33%	107,718	5,986,000	1.799%	
MANITOBA	Brandon Univ. Manitoba, Univ. of St. John's College St. Paul's College Winnipeg, Univ. of Total par province	621 8,084 186 604 1,599 11,094	597 4,508 164 24 821 6,114	1,218 12,992 350 628 2,420 17,208	318 2,296 — — 899 3,513	352 1,783 — — 983 3,118	670 4,079 — 604 1,882 6,631	939 2,079 186 604 2,498 14,607	49% 62% 53% 96% 58% 61%	949 6,291 164 24 1,804 9,242	51% 38% 47% 4% 42% 39%	154,464	7,467,000	2.068%
SASKATCHEWAN	St. Thomas More College Saskatchewan, Univ. of (Regina) Saskatchewan, Univ. of (Saskatoon) Total par province	440 2,362 6,802 8,804	404 1,620 3,354 5,378	844 3,982 9,356 14,182	12 984 1,046 2,047	18 563 1,054 1,635	30 1,552 2,100 3,682	452 3,351 6,048 9,851	51% 60% 57% 58%	422 2,183 4,408 7,013	49% 40% 43% 42%	16,864	959,000	1.758%



Province	Institutions	Étudiants à temps plein			Étudiants à temps partiel			Tous étudiants par sexe				Grand Total	Population de la province (est. 1969)	% d'étudiants Univ. et Collèges dans population de la province
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	%	Femmes	%			
ALBERTA	Alberta, Univ. of	10,755	6,587	17,342	1,563	1,688	3,251	12,318	59%	8,275	41%	20,583	1,563,000	2.103%
	Calgary, Univ. of	5,110	2,852	7,962	1,263	1,342	2,605	6,373	60%	4,194	40%	10,567		
	Lethbridge, Univ. of	707	554	1,261	160	299	459	867	50%	853	50%	1,720		
	<b>Total par province</b>	<b>16,572</b>	<b>9,993</b>	<b>26,565</b>	<b>2,986</b>	<b>3,329</b>	<b>6,315</b>	<b>19,558</b>	<b>59%</b>	<b>13,322</b>	<b>41%</b>	<b>32,880</b>		
COLOMBIE BRITANNIQUE	British Columbia, Univ. of	12,326	7,254	19,580	1,215	1,617	2,832	13,541	60%	8,871	40%	22,412	2,072,000	1.638%
	Notre-Dame Univ. of Nelson	339	224	563	22	23	45	361	59%	247	41%	608		
	Simon Fraser Univ.	2,722	1,643	4,365	405	276	681	3,127	61%	1,919	49%	5,046		
	Victoria, Univ. of	2,911	2,328	5,239	284	369	653	3,195	54%	2,697	46%	5,892		
<b>Total par province</b>	<b>18,298</b>	<b>11,449</b>	<b>29,747</b>	<b>1,926</b>	<b>2,285</b>	<b>4,211</b>	<b>20,224</b>	<b>59%</b>	<b>13,734</b>	<b>41%</b>	<b>33,958</b>			
CANADA	Toutes universités et collèges	190,521	96,514	287,135	74,024	48,589	122,613	264,645	64%	145,103	36%	409,748	21,089,000 (y compris les territoires et Yukon)	1.942%
													21,041,000 (sans Yukon et territoires)	1.947%

**TABLEAU IV**  
**INSCRIPTIONS DANS UNIVERSITÉS ET COLLÈGES**  
**(1969-1970)**

çaise, c'est-à-dire 19.1% de 409,748 soit 78,261 étudiants. Ce n'était pas le cas puisque nous n'en comptons que 68,720 soit un déficit de 9,541 étudiants.

3) si l'on additionne aux étudiants des universités et collèges francophones, les étudiants des universités et collèges bilingues et la moitié des étudiants de McGill (dont une partie est canadienne-française ou du moins francophone)\* on obtient 95,220 étudiants entièrement ou partiellement de langue française. Ils ne représentent que 1.444% des quelque 6,592,093 Canadiens entièrement ou partiellement de langue française (population estimative de 1969 divisée selon les proportions linguistiques du recensement de 1961) alors que les étudiants des universités et collèges anglophones, moins la moitié des étudiants de McGill (voir plus haut) représentent 2.215% des quelque 14,195,114 Canadiens unilingues anglophones.

4) si l'on compare les 107,718 étudiants inscrits dans les universités et collèges du Québec aux 154,464 inscrits dans les mêmes institutions

	Tous universités et collèges						Grand total
	Plein temps		Temps partiel		Total		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
<b>CANADA (y compris Québec)</b>	190,621	96,514	74,024	48,589	264,645	145,103	<b>409,748</b>
<b>QUÉBEC</b>	42,363	19,717	30,985	14,653	73,348	34,370	<b>107,718</b>

	Universités et collèges francophones						Grand Total
	Plein temps		Temps partiel		Total		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
<b>CANADA (y compris Québec)</b>	27,396	11,196	20,552	9,576	47,948	20,772	<b>68,720</b>
<b>QUÉBEC</b>	25,713	10,193	19,779	8,106	45,492	18,299	<b>63,791</b>

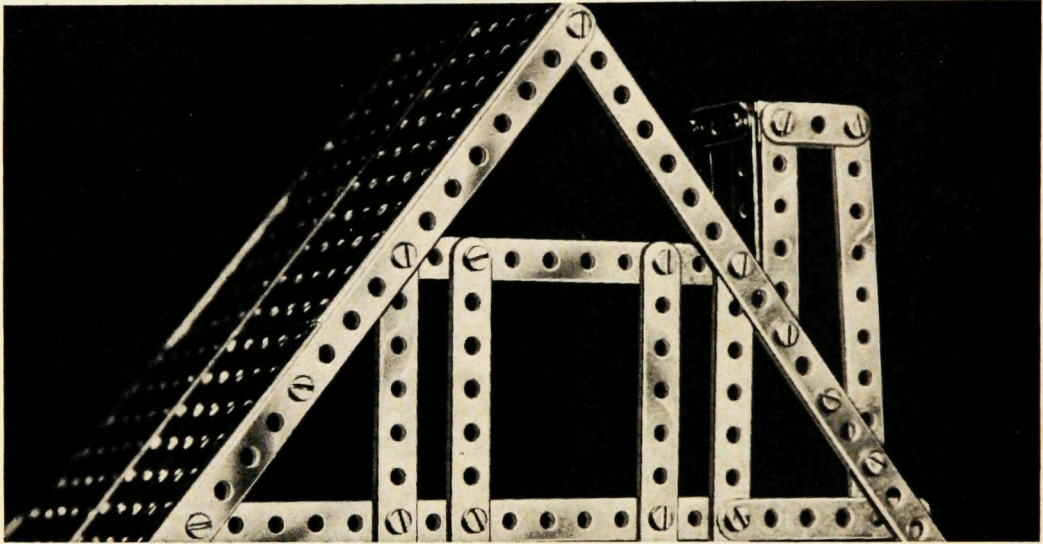
	Universités et collèges bilingues						GRAND TOTAL
	Plein temps		Temps partiel		Total		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
<b>CANADA (y compris Québec)</b>	6,442	3,033	4,694	4,173	11,136	7,206	<b>18,342</b>
<b>QUÉBEC</b>	—	—	—	—	—	—	—

\* En fait, il n'y aurait, paraît-il, que 20% de francophones à McGill. Le 50% octroyé à McGill, généreusement, peut donc facilement englober les francophones de Sir G. Williams dont il n'est pas tenu compte.





## la force de l'argent au service de l'expansion économique



Banque Canadienne Nationale

d'enseignement de l'Ontario, on constate qu'au Québec il n'y a que 1,799% de la population du Québec inscrites dans ces institutions alors qu'il y a 2.068% de la population de l'Ontario d'inscrite dans les universités et collèges ontariens. Ce qui signifie qu'il devrait y avoir au Québec, toutes proportions gardées, 123,827 étudiants inscrits dans les universités et collèges tels que définis par l'Association des universités et collèges du Canada, au lieu de 107,718, soit une différence de 16,109 étudiants.

Il faudrait tout un livre sans aucun doute pour faire tous les commentaires qu'appellent ces tableaux et ces chiffres et rappeler que notre « révolution tranquille » n'est pas terminée, que notre effort nous devons le poursuivre, l'accentuer même et cela pour une foule de bonnes raisons et notamment:

— parce que « ... avec une grande proportion de personnes hautement qualifiées, il n'est pas probable que nous connaîtrions encore un écart négatif de 25% du revenu disponible moyen par tête d'habitant par rapport à la province voisine,<sup>1</sup> même si le degré de formation en soi n'est pas l'unique raison de l'infériorité de nos revenus ». Otto Thür — « Les investissements universitaires » (texte des conférences et interventions du 4e colloque des Diplômés) 1968.

— parce que « la cité où l'adaptation aux exigences du système industriel est à peu près accomplie, c'est-à-dire celle qui possède un bon système d'éducation et une force de travail très qualifiée, sera pour l'industrie un pôle d'attraction<sup>1</sup> et présentera toutes les apparences du bien-être ». John

Kenneth Galbraith — « Le nouvel état industriel ».

— parce que « non seulement le fossé qui sépare le monde développé du monde sous-développé ira probablement en s'élargissant, mais même un nouveau fossé risque de se creuser à l'intérieur du monde urbain industrialisé ». <sup>1</sup> Zbigniew Brzezinski: « L'Amérique à l'âge technétronique ». Colloque de Princeton.

— parce que « il faut atteindre un pourcentage suffisant de personnes instruites à l'intérieur d'une population pour en obtenir les effets sur le développement économique et les revenus du travail ». <sup>1</sup> Jacques Delcourt, « Investir en homme ».

— parce que... etc... etc...

-----  
<sup>1</sup> Les soulignés sont de l'Inter.



## L'UNIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

« Jusqu'ici, les pays et les Etats n'ont jamais développé suffisamment leurs prévisions de besoins dans tel ou tel secteur précis de la société pour que les universités puissent utiliser ces données pour l'orientation des étudiants ».

Développant ce thème de la relation entre l'université et le développement national, à l'occasion de la réunion annuelle de l'AUCC, le recteur Gaudry, président de l'Association des universités et collèges du Canada, a fait un plaidoyer non pas contre la spécialisation en soi mais pour que les diplômés reçoivent une formation suffisamment large, ouverte et générale afin qu'ils puissent s'adapter facilement dans des emplois pour lesquels ils n'ont pas été préparés spécifiquement.

« Le problème des normes, a-t-il déclaré, est peut-être celui qui effraie le plus les universités durant ces périodes de croissance accélérée. Les universités subissent des pressions énormes des gouvernements pour accepter de plus en plus d'étudiants; le problème des normes est un problème universitaire alors que le problème de l'admission des masses d'étudiants est un problème politique et je prévois, s'ils n'existent pas déjà, des conflits entre gouvernements et universités sur cette question à cause de l'impossibilité de maintenir des normes académiques très élevées lorsque les admissions sont trop nombreuses avec des facilités insuffisantes tant en personnel enseignant qu'en personnel de soutien, en facilité de laboratoires et d'espace. »

« On peut se demander s'il n'existe pas de critères objectifs qui permettent aux universités de décider du type de diplômés qu'elles doivent former, critères autres que le marché. Pour répondre à cette question, il faut d'abord se demander quels sont les objectifs que poursuit l'Etat en soutenant les universités. Ces buts sont dans certains cas, économiques, dans d'autres cas, sociaux et je dirais même aussi moraux. Les buts doivent correspondre à une éthique, une moralité acceptable à une société. »

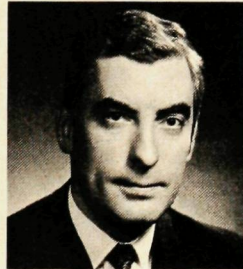
Parlant des libertés académiques, le recteur Gaudry a déploré la situation qui existe depuis quelques années dans les universités, situation telle, que la voix des modérés ne peut plus se faire entendre. Un code d'éthique devrait être établi dans les plus brefs délais sans quoi la pression populaire obligera les gouvernements à prendre des mesures

« qui iront à l'encontre de ce que beaucoup de professeurs ont considéré comme leurs droits fondamentaux ».

« L'influence de l'université sera d'autant plus grande, a-t-il affirmé, que cette institution se sentira soutenue par la société qui paie les dépenses ».

## NOMINATIONS AU CONSEIL

Le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Education a nommé deux nouveaux membres au Conseil de l'Université. Il s'agit de M. Pierre Des Marais II et de Mlle Berthe Michaud.



M. Pierre Des Marais II

Président-directeur général de Pierre Des Marais Inc. et président de Ernest Thérien et Fils Ltée, M. Pierre Des Marais II est maire de la ville d'Outremont. Il fait partie de plusieurs conseils d'administration, dont celui de l'hôpital Maisonneuve, en qualité de président et de celui d'Air Canada et du Canadien National en qualité d'administrateur.



Mlle Berthe Michaud

Nommée directrice du département de service social de l'hôpital Notre-Dame en 1958, Mlle Berthe Michaud occupe depuis 1962 le poste de directrice du service social de la CECM, bureau qu'elle a elle-même organisé et développé.

Mlle Michaud a également été vice-présidente de la Corporation des Travailleurs sociaux professionnels du Québec, et fait partie du Comité exécutif de l'Association canadienne des Travailleurs sociaux professionnels.

" la maison aux multiples services de reproduction "

**reproTech**  
LTÉE. LTD

IMPRESSIONS OFFSET  
REPRODUCTION DE PLANS  
SERVICE DE RELIURE

COPIES XEROX OU BRUNING  
REDUCTIONS  
SERVICES DIVERS

1550 OUEST, BOUL. DE MAISONNEUVE  
BOUCHE DE METRO - GUY MONTREAL

D.ALLEN, Dir. des Ventes  
TEL. 932-2104



# sur le campus

(BIUM)

## LA FRANCE À VOTRE SERVICE

La coopération France-Québec a pris diverses formes avant et après le voyage mémorable d'un certain Général. A travers les vicissitudes de la politique tant française que québécoise, la collaboration continue. Les domaines de la science et de la recherche offrent des terrains particulièrement propices aux échanges, au-delà des querelles et des changements de régimes. Deux organismes français de promotion s'adressant en particulier au monde scientifique et universitaire ont récemment réorganisé leurs bureaux: Informattech France-Québec, et Médi-techni-science. Il s'agit d'organismes sans but lucratif, qui veulent promouvoir auprès des milieux concernés la science, la technique et le livre français.

### Informattech

Connu jadis sous le nom de « diffusion de la documentation scientifique et technique française, Informattech déménageait en septembre dernier du boulevard Edouard-Montpetit à la Place Bonaventure. Son but: mener une action d'information sur les techniques, les matériaux et les procédés scientifiques français.

Plus de 3,800 spécialistes québécois: ingénieurs, techniciens, gestionnaires, scientifiques, chercheurs et enseignants bénéficient de ses services. Ces spécialistes ont accès à une documentation abondante: ouvrages récents, revues scientifiques et techniques, films, etc.

Informattech France-Québec ne pouvait toutefois pas se contenter d'être une salle de lecture et un agent de la diffusion de documents techniques. En décembre 1969, le directeur M. Paul Samson, en accord avec les membres du Conseil d'administration que préside M. Gaston Cholle, commissaire général adjoint à la Coopération avec l'extérieur, amorçait la réorientation de l'organisme.

L'emménagement à la Place Bonaventure, au cœur du monde des affaires, s'inscrit dans le cadre de cette réorientation qui vise à l'intensification des échanges commerciaux et industriels entre la France et le Québec.

### Médi-Techni-Science

L'association médi-techni-science (AMTS) est un organisme culturel qui vise à promouvoir le livre français dans les disciplines scientifiques, techniques et médicales. Quand on connaît l'usage souvent abusif de manuels de langue anglaise dans l'enseignement supérieur, on ne peut qu'être sympathique à une telle organisation. L'AMTS assure les services suivants: envoi régulier sur demande, de catalogues, avis de parution, bibliographies; participation à des expositions de livres, à des congrès, journées d'études, colloques, rencontres à caractère scientifique; contacts avec les éditeurs français concernant les demandes de spécimens d'ouvrages.

Nouvellement installée au 5757 avenue Decelles, l'AMTS dispose d'un personnel compétent ainsi que d'une bibliothèque régulièrement enrichie de nouvelles parutions.

### Sens unique: do not enter

Les scientifiques et les universitaires québécois seront sûrement heureux de profiter de ces services mis gracieusement à leur disposition. Cependant, une question se pose: est-ce que la documentation scientifique, technique et médicale québécoise est aussi bien accueillie chez les scientifiques français? Jusqu'à quand les échanges se feront-ils pratiquement toujours dans le même sens? A quand un informattech et un Médi-techni-science installés à Paris pour promouvoir la science et la technique des Français-Canadiens?

### Deux prix littéraires aux P.U.M.

Deux publications des Presses de l'U. de M. ont remporté des honneurs à l'occasion des récentes attributions de prix littéraires. Un événement rare dans le domaine de l'édition chez nous. Ce sont: « L'homme rapaillé » de Gaston Miron, gagnant du prix France-Canada et « Les tribunaux administratifs de la constitution » de M. Gilles Pépin, directeur de l'Institut de recherche en droit public. Cet ouvrage a reçu l'un des prix attribués par la province annuellement.

L'agence officielle des Diplômés

VOYAGES GROUPES  
OU INDIVIDUELS

Ouvert tous les soirs et les samedis



3428, rue St-Denis  
Montréal 130

Tél.: nouveau numéro: 842-1751



# la vie des diplômés

## BIBLIOTHÉCONOMIE



(1952) **Lucie ROBITAILLE**, directeur-adjoint à la bibliothèque générale de l'Université de Montréal, vient d'être élue vice-présidente de la Société des Écrivains Canadiens, au conseil régional de Montréal.

## CHIRURGIE DENTAIRE

(1939) **Georges LEPAGE**, a été réélu premier vice-président de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1946) **Robert LAMBERT**, a été élu administrateur et trésorier de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1948) **Rodrigue HOULE**, a été réélu administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1949) **Yves CANTIN**, a été réélu administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1949) **Robert DUPONT**, a été nommé administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1950) **Paul LACOURSIÈRE**, a été nommé président d'assemblée de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1951) **Jules DÉSILETS**, a été réélu administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1954) **Jacques Fiset**, a été élu administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.  
(1954) **Roger GRÉGOIRE**, a été élu administrateur et conseiller de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.



(1959) **Hubert LA BELLE**, a été réélu président de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.

(1961) **Pierre-P. PRUD'HOMME**, a été réélu administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.

(1962) **Yves POULIN**, a été réélu administrateur de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.

(1964) **Claude CHICOINE**, a été élu administrateur et conseiller de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.

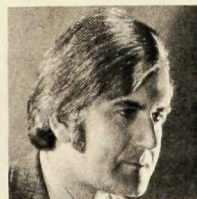
(1966) **Pierre Jean TRUDEAU**, a été réélu secrétaire de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec.

## DROIT

(1912) **Guy VANIER**, c.r. prend sa retraite après avoir siégé pendant trente-sept ans au Conseil d'administration de la Banque d'Épargne. Monsieur Vanier fut élu vice-président de la Banque en 1945, président en 1950, et président du Conseil en 1967.



(1942) **Paul GÉRIN-LAJOIE**, président de l'Agence canadienne du développement international, à Ottawa, a été nommé au Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations, à Ottawa.



(1958) **Robert BOILY**, du département des Sciences politiques de l'Université de Montréal, vient de publier aux Éditions du Jour « La Réforme électorale au Québec », dans lequel il tente de démontrer que le processus électoral au Québec doit respecter l'égalité et la liberté, sous peine de perdre son attrait pour de nombreux citoyens.

## ÉDUCATION PHYSIQUE

(1961) **Claude LACASSE**, de l'ancienne équipe du Haut-Commissariat, demeure encore très activement chargé de missions dans les sports et actuellement responsable de l'équipe du Québec aux prochains Jeux d'hiver du Canada, à Winnipeg.

## HEC

(1931) **Gérard PELLETIER**, vice-président et directeur du développement des ventes de la compagnie Coca-Cola Limitée, prend sa retraite après plus de 37 ans au service de cette compagnie. Monsieur Pelletier restera toutefois membre du Conseil d'administration.

## MÉDECINE

(1955) **Victor MARCHESSAULT**, professeur titulaire et directeur du Département de pédiatrie du Centre Hospitalier Universitaire, vient d'être nommé au poste de directeur de la Division des sciences cliniques à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

## POLYTECHNIQUE

(1941) **Jean H. ARCHAMBAULT**, a été nommé au poste de vice-président administrateur à la compagnie Gaz Métropolitain Inc.

(1956) **Robert BERTHIAUME**, a été nommé coordonnateur au programme coopératif des Sciences appliquées à l'Université de Sherbrooke.

(1960) **Gérard-J. MERCIER** qui était auparavant directeur du service des travaux publics de la Ville de Longueuil, a été promu au poste de directeur du service du génie de la ville.

(1962) **René VERVILLE**, vient d'être affecté au groupe des coordonnateurs au programme coopératif des Sciences appliquées à l'Université de Sherbrooke.

(1963) **Michel DESBIENS** est maintenant Directeur du Service des Transports Publics de la Ville de Longueuil.

(1963) **André LAMY**, a été récemment nommé coordonnateur au programme coopératif des Sciences appliquées à l'Université de Sherbrooke.



(1967) **Danielle Waszczuk ZAIKOFF**, a été nommée dernièrement au Conseil de la Corporation des ingénieurs du Québec, devenant ainsi la première femme à siéger au Conseil d'une corporation professionnelle d'ingénieurs au Canada. (1968) **Yvan BUSSIÈRES** a été nommé au poste d'Ingénieur divisionnaire adjoint de la Compagnie Canadian Pacific, division des chemins de fer (C.P. Rail) à Sherbrooke.

## SCIENCES

(1954) **Claude LACOSTE**, vient d'être nommé vice-président et actuaire chez A. Kench & Associates Ltd., filiale de Reed Shaw Osler Limited.

## SCIENCES SOCIALES

(1955) **Sylvio LARIVIÈRE**, vient d'être nommé coordonnateur des stages au Département de service social de l'Université de Sherbrooke.

# NÉCROLOGIE

## AGRONOMIE

(1922) **Rosaire ROCH**, est décédé à Joliette le 16 janvier, à l'âge de 69 ans.

## MÉDECINE

(1933) **Dr. René BLAIN** est décédé à Montréal, le 19 janvier à l'âge de 63 ans.

## PHILOSOPHIE

(1940) **Emile VINCENT** est décédé à sa résidence d'Outremont, le 2 janvier, à l'âge de 76 ans. A sa retraite, M. Vincent avait été professeur pendant 47 ans. D'abord professeur au niveau primaire à Jean-de-Brébeuf, ensuite à l'Institut Pédagogique. Pendant 27 ans il fut professeur à l'Institut de Technologie de Montréal où il fit sa marque comme professeur de français.

# ?

L'INTER vous parvient-il correctement adressé ?

De vos amis diplômés se plaignent-ils de ne pas ou de ne plus le recevoir ? Avons-nous oublié de parler dans une récente livraison d'une nouvelle qui vous concerne ou les concerne ? Notre secrétariat ne suffit plus à la tâche.

Aidez-nous à vous renseigner sur nos 35,000 diplômés membres de votre Association.

Téléphonez (343-6230) ou faites parvenir tout renseignement à :

Les Diplômés  
de l'Université de Montréal  
Case postale 6128  
Montréal 101

Merci de votre collaboration.

# ON EST IN

## IN comme dans INNOVATRICE

C'est sous le signe de l'innovation que s'exerce l'activité de la Banque Provinciale. Innovatrice, la Banque Provinciale l'est pour vous servir plus efficacement et plus professionnellement.

Progresser avec nous, ça vous plairait ?





# offrez • vous

**Les diplômés  
vous offrent  
quatre  
nouveaux  
services**

## HÔTELS

Confiez-nous vos réservations de chambres pour votre arrivée à Paris. Les Diplômés ont des arrangements avec les meilleurs hôtels.

## EURAILPASS

Planifiez avec les Diplômés le voyage de vos rêves et partez en toute quiétude. Le billet «eurailpass» permet une grande liberté de mouvements à travers l'Europe.

## AUTOS

Louez ou achetez une auto à votre arrivée à Paris. Avec les Diplômés, vous roulez davantage à meilleur compte !

## TOURS

Choisissez l'un de nos nombreux circuits à travers l'Europe classique: France, Italie, Suisse. Les Diplômés ont retenu pour vous une sélection des meilleurs périples.

## 15 jours de ski dans les Alpes françaises

DÉPART : LE 13 MARS — RETOUR : LE 28 MARS

### 1er CHOIX

Séjour en appartement moderne pour deux personnes, durant 13 jours à:

TIGNES	(Lavachet)	\$ 309
VAL D'ISÈRE	(Clarines Studio)	\$ 321
CHAMONIX	(Grands Montets)	\$ 345

### 2ème CHOIX

Deux semaines — deux stations  
Logement à l'hôtel en demi-pension soit à:

CHAMONIX & VAL D'ISÈRE		
CHAMONIX & MÉGEVE		
Hôtels **		\$ 413
Hôtels ***		\$ 468
Hôtels **		\$ 413
Hôtels ***		\$ 490

### Ce voyage comprend:

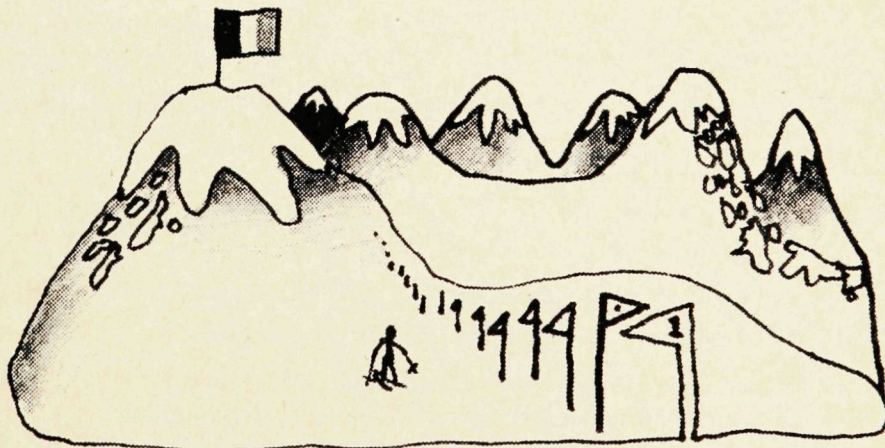
- tout le transport aérien en groupe par Air France; le transfert à Paris, Genève et entre les stations;
- 13 nuits dans les stations à l'hôtel ou à l'appartement choisi;
- la demi-pension en hôtel seulement. En appartement aucun repas n'est inclus;
- une nuit à Paris à l'hôtel Ambassadeur.

VAL D'ISÈRE pour skier relaxe ou champion, le plus grand domaine d'Europe.

CHAMONIX carrefour des sports d'hiver, chacun y trouvera sa mesure.

MÉGEVE capitale du ski - 115 moniteurs, distractions pour tous les âges.

TIGNES la station jeune, moderne et la plus haute des Alpes.



## RENSEIGNEMENTS

Service des Voyages — 842-9687



## VOTRE NOUVELLE ADRESSE ?

NOM .....

ADRESSE (domicile) .....

..... TÉL. ....

ADRESSE (bureau) .....

..... TÉL. ....

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe, permis 10012,  
(en nombre/bulk) Montréal, Qué., Canada

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

# l'intervoyages

# destination paris

## 1971

## PRINTEMPS

- 1 — Nolisé — (29 jours) — Montréal-Paris et retour  
— Départ le 6 mai — Retour le 4 juin **PRIX: \$ 190 par personne**
- 2 — Nolisé — (18 jours) — Montréal-Paris et retour  
— Départ le 20 mai — Retour le 7 juin **PRIX: \$ 190 par personne**

## ÉTÉ

- 3 — Groupe affinité — (2 mois) — Montréal-Paris et retour  
— Départ le 28 juin — Retour le 26 août (min. 40 passagers) **PRIX: \$ 286 par personne**
- 4 — Groupe affinité — (16 jours) — Montréal-Paris et retour  
— Départ le 14 août — Retour le 30 août (min. 40 passagers)  
(Tarifs et règlements de l'I.A.T.A. adoptés lors de la dernière conférence à Honolulu,  
en novembre 1970.) **PRIX: \$ 286 par personne**

## AUTOMNE

- 5 — Nolisé — (28 jours) — Montréal-Paris et retour  
— Départ le 4 septembre — Retour le 2 octobre **PRIX: \$ 195 par personne**
- 6 — Nolisé — (21 jours) — Montréal-Paris et retour  
— Départ le 25 septembre — Retour le 16 octobre **PRIX: \$ 195 par personne**

Service des Voyages des Diplômés  
Bureau 102  
3430, rue Saint-Denis  
Montréal 130.

**RENSEIGNEMENTS**  
**842-9687**